



Jours de RTT et fiche de paie

Par **theoffspring113**, le **06/02/2013** à **09:38**

Bonjour,

Je travaille dans une société rattachée à la convention collective de la métallurgie de Gironde. Je travaille 37h30 par semaine et j'ai 8 jours de RTT par an.

Ma question est de savoir si le nombre de jours de RTT est normal car précédemment je travaillais dans une autre société ou je faisais 37H par semaine avec 12 jours de RTT.

Doit-il y avoir une compensation financière par rapport à ces jours de RTT en moins ? Cette compensation doit elle apparaître clairement sur la fiche de paie ?

merci d'avance pour vos réponses.

Par **Lag0**, le **06/02/2013** à **11:19**

Bonjour,

En ce qui concerne les RTT, la seule réponse que l'on peut vous faire, c'est de consulter l'accord RTT en vigueur dans l'entreprise. Lui seul vous donnera la réponse.

Par **theoffspring113**, le **06/02/2013** à **11:20**

Bonjour,

merci pour votre réponse.